

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPRESZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPRESZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - COMBES Laurent - CALIZ Serge - GROS André - Mme DURAND Emmanuelle - M. PARIS René - Mme COLAS-MARTIN Gaëlle - M. JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel –

EXCUSES : Mme LAVIGNE Sandrine – M. LOUMAGNE Pierre-Albert – M. MARTINEZ Harold - Mme SENTENAC Anne-Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GROS André.

ADPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016 :
à l'unanimité

S.D.E.H.G : Approbation de la modification des statuts **N° 2016 36**

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **AVANT VOTE DU BUDGET 2017** **N° 2016 37**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise une commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 041 « Opérations patrimoniales »).

Ces dépenses pourraient s'établir comme suit : Montant budgétisé : Dépenses d'Investissement 2016 : 881 277 € (hors emprunts, opérations patrimoniales, restes à réaliser et résultats antérieurs reportés).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : 220 319 € (détail en annexe)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE D'ACCEPTER les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

TAXE D'AMENAGEMENT **N° 2016 38**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du Conseil Municipal en date du 11/10/2011 et du 13/11/2014, instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune et fixant son taux à 4 %.

Monsieur Le Maire propose de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble de la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour le porter à 5 % sur l'ensemble du territoire communal;**
- précise que cette délibération est reconductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.**

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante. Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

PLAN LOCAL URBANISME

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la révision du PLU qu'il conviendrait de débiter en 2017. Il propose de mettre en place d'ors et déjà, une commission de réflexion. L'assemblée décide qu'elle sera composée de la commission Urbanisme (à l'exception de Jean-Marc JOST dont les disponibilités ne permettront pas de suivre ce dossier) et d'Alain AKA & Laurent COMBES.

Monsieur Le Maire précise que l'Agence Technique Départementale sera saisie pour nous accompagner sur ce dossier

CONVENTION PISCINE AVEC LA MAIRIE DE RIEUX-VOLVESTRE

L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'utilisation de la piscine avec la mairie de Rieux-Volvestre.

Questions diverses

- Prochain café citoyen
- Remplacement d'un délégué au SIECT : remplacement de Pierre LOUMAGNE.
- Infos sur la fusion (aspects financiers) : harmonisation des taux sur 12 ans entre les trois communautés des communes
- Infos gravières
- Schéma mode doux : prévoir réunion publique café citoyen 10/12 ou 17/12 : voir Nicolas Tournier d'EGIS et intervention à l'école + conseil municipal des jeunes autour de ce sujet

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			